

Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier de la Ville de Saint-Lambert au 31 décembre 2023 et du rapport du vérificateur externe.

Nous avons terminé l'année 2023 sur une note encourageante. Notre gestion rigoureuse des deux dernières années, combinée à des facteurs externes favorables, nous permet d'anticiper le futur avec plus de sérénité que précédemment. Ainsi :

- (i) l'avènement de quelques transactions immobilières d'envergure a procuré davantage de revenus que prévu au titre des droits de mutation;
- (ii) la hausse des taux d'intérêt sur les marchés a généré plus de revenus que ne le prévoyait le budget - la dépense d'intérêt sur nos emprunts, quant à elle, n'ayant que légèrement augmenté;
- (iii) des augmentations de revenus de taxes furent encaissées relativement à quelques nouvelles constructions ou à la réévaluation de maisons ayant été rénovées; et
- (iv) la fin de l'entente nous liant à Brossard aux fins des services informatiques a généré un solde à nous être payé.

Cela nous offre enfin une certaine marge de manœuvre pour planifier la restauration de nos infrastructures et pour faire face aux impacts majeurs qu'ont les épisodes météorologiques extrêmes sur notre ville. Nous pouvons maintenant, en 2024, envisager des projets de réinvestissement dans l'offre de services aux citoyens et rétablir un niveau raisonnable de réserves financières.

Malgré ces bonnes nouvelles, notre situation financière présente encore de grands défis. Le dossier de l'équité fiscale au sein de l'Agglomération demeure, bien que le développement futur des autres villes pourrait éventuellement alléger le fardeau de notre quote-part lambertoise. Le dossier des dépenses mixtes n'est pas encore réglé. Nous devons donc continuer nos efforts, remettre en question chaque dépense et explorer de nouvelles opportunités pour consolider l'amélioration de nos finances.

Voici donc les faits saillants de notre rapport financier pour l'année 2023 :

- Nous avons dégagé un excédent de fonctionnement de 4,8 M\$;
- Au 31 décembre 2023, la Ville a un excédent de fonctionnement non affecté de 8,2 M\$ ainsi qu'un excédent de fonctionnement affecté de 4,7 M\$. Les réserves financières et les fonds réservés totalisent 2,9 M\$. Il est important de rappeler que le ratio de l'excédent de fonctionnement accumulé sur les revenus de fonctionnement de 2023 (18,44 %) demeure inférieur à celui des municipalités du Québec (20,38 %) et des villes de taille comparable (33,92 %) selon le Profil financier 2023 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

- L'excédent budgétaire de 2023 nous permettra de renflouer le fonds de roulement, qui sera bonifié de 3,5 M\$ afin d'optimiser le financement de nos immobilisations, et le fonds vert qui sera, quant à lui, renfloué à la hauteur de 1,2 M\$;
- Pour sa part, la dette brute a augmenté de 0,9 M\$, passant de 89,2 M\$ à 90,1 M\$. La dette nette s'élève à 66,8 M\$ puisqu'un montant de 23,3 M\$ est subventionné par le gouvernement du Québec.

Concernant le rapport du vérificateur externe, ce dernier a émis une opinion avec réserve. Cette réserve découle du fait que la Ville de Saint-Lambert, comme ce sera le cas de la quasi-totalité des villes au Québec, n'a pas été en mesure d'appliquer la nouvelle norme comptable concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (SP 3280).

En terminant, je peux vous assurer que le conseil municipal et l'équipe de direction de Saint-Lambert sont à l'œuvre pour assurer la pérennité financière de notre ville tout en maintenant la taxation des citoyens à un niveau raisonnable.